

vrai
social
environnemental

DYNAMIQUE
DURABLE

CHARTRE POUR L'ENGAGEMENT SOCIAL ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le groupe Ynna Holding par l'adoption de cette charte, s'engage à répondre aux besoins du présent sans compromettre l'avenir des générations futures et leur capacité à satisfaire leurs propres besoins de développement durable. Cet engagement sera matérialisé par la mise en place d'une démarche globale pour la protection de l'environnement, la santé et la sécurité de toutes les personnes en rapport avec les sites d'activité des sociétés du groupe. Il s'inscrira résolument dans le développement de relations basées sur le dialogue, le respect mutuel et la concertation, au sein des entreprises et avec l'ensemble de nos partenaires, nos voisins et toutes les autres parties prenantes.

Nous, filiales d'Ynna Holding représentées par nos Directions Générales, nous nous engageons à conduire nos activités dans le respect des principes fondamentaux du développement durable et par la mise en place des moyens et systèmes spécifiques à nos métiers pour honorer l'engagement de notre groupe et garantir l'atteinte de nos objectifs. Cet engagement se traduira par la mise en place d'une politique qui vise à la fois la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité ainsi que par l'affirmation de notre responsabilité sociale. Dans ce cadre nous veillerons progressivement à mettre à niveau nos systèmes de management pour atteindre les normes et les certifications internationales. Cette politique fera l'objet d'une large communication à tous nos partenaires : collaborateurs, clients, fournisseurs et à toutes les parties prenantes, sans exclusive, afin de les impliquer dans cet engagement. Dans cet esprit nous veillerons notamment, à :

1. Protéger l'environnement :

- Respecter les normes et standards environnementaux en vigueur, dans notre pays et dans nos conventions professionnelles, en matière d'émissions atmosphériques et de qualité de l'air ambiant.
- Economiser la consommation d'énergie, d'eau et de matières premières.
- Protéger le milieu ambiant, la faune, la flore et maîtriser la qualité de l'eau et des eaux usées.
- Réduire la production des déchets et maîtriser leurs modes d'élimination.
- Réduire les nuisances sonores pour le personnel et les riverains.

2. Protéger la santé et la sécurité :

- Intégrer les meilleures normes et pratiques en matière d'hygiène, de santé et de sécurité aussi bien dans la phase de conception de nos implantations que celle de leur fonctionnement.
- Identifier, évaluer et prévenir les risques liés à notre activité.
- Faire adhérer tous les intervenants à cette démarche et établir une concertation avec eux.
- Améliorer les performances de protection par la mise à disposition de tous les moyens nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des intervenants.
- Former et informer le personnel, les sous-traitants, les fournisseurs et les clients sur les dangers et les risques ainsi que les moyens de leur prévention.
- S'assurer que les sous-traitants intervenants sur les sites appliquent les règles, les standards et se conforment aux meilleures pratiques de protection de la santé et la sécurité.

3. Développer notre engagement social :

- Contribuer au développement humain, économique et social des collectivités territoriales d'implantation de notre entreprise et participer à l'amélioration du cadre de vie de ses riverains.
- Encourager l'emploi local et la formation dans les collectivités des sites d'implantation de l'entreprise.
- Etablir un cadre d'écoute, d'échange et de consultation avec les parties prenantes dans le respect des droits et obligations de chacun.